

Agreste Aquitaine

Analyses et résultats

Numéro 80 - février 2014



L'Aquitaine est la première région métropolitaine française en terme de surface forestière avec 1,8 millions d'hectares, détenue à 90% par des propriétaires privés. En 2012, ils étaient 128 000 à disposer d'au moins un hectare de forêt.

Forêt familiale, forêt patrimoniale, forêt de production, forêt loisir, la relation des propriétaires forestiers à leur forêt est, à leur image, multiple et complexe. Toutefois, comme en 1999, elle apparaît fortement corrélée à la taille du bien détenu.

Deux profils émergent. D'un côté, des propriétaires, nombreux mais sur de petites surfaces privilégiant l'affect et gérant leur bien en « bons pères de familles ». De l'autre, des entreprises sylvicoles, valorisant des surfaces conséquentes, orientées vers l'économie et le marché. Aujourd'hui, la demande en bois augmente. Une véritable opportunité, sous réserve de pouvoir y répondre dans les meilleures conditions possibles.

Et, l'Aquitaine dispose d'un potentiel qui n'apparaît pas aujourd'hui totalement exploité. Mais, à 90% privée, cette opportunité pour la forêt d'Aquitaine dépendra surtout de ce que ses propriétaires en feront, notamment après les dégâts de la tempête Klaus. Patrimoine pour les uns, outil de production pour les autres.

Jacky BONOTAUX
Isabelle LAFARGUE

La forêt privée d'Aquitaine, entre patrimoine familial et outil de production

UNE FORÊT MORCELÉE, DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES ÉMIETTÉES

128 000 propriétaires privés aquitains, détenant au moins 1 ha de forêt, se partagent 1,7 millions d'hectares de surface forestière, en 2012. Avec 13 hectares en moyenne, contre huit dans le restant de l'hexagone, la taille moyenne des exploitations d'Aquitaine masque d'importantes disparités*.

A côté d'une multitude de petites propriétés cohabitent de grands domaines forestiers. Près de 80% des propriétaires, disposant de moins de 10 hectares détiennent 20% des forêts d'Aquitaine. A l'opposé, les propriétés forestières de plus de 100 hectares regroupent 2% des propriétaires et 43% des surfaces.

Au morcellement de la forêt d'Aquitaine s'ajoute l'émiettement des propriétés.

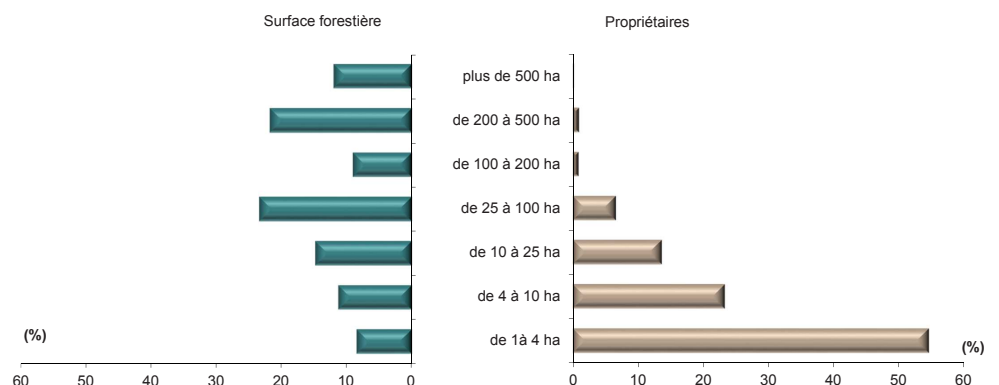
En 2012, on recense 736 000 ensembles boisés d'un seul tenant c'est à dire non coupés par un obstacle naturel ou artificiel (rivière, route, voie ferrée..) soit six fois plus que de propriétaires. 92% de ces îlots font moins de 4 ha (dont 70% moins de 1 ha) et totalisent près du tiers de la surface forestière. Les îlots de plus de 25 ha représentent quant à eux 40% de la surface forestière.

Forêt immuable ? Que ce soit en termes d'effectifs, de surfaces, de nombre d'îlots, de répartition par tranche de surface, les premiers résultats de l'enquête Structure de la forêt privée en 2012, en Aquitaine ne montrent pas de réelles différences significatives par rapport à celle effectuée en 1999.

*s'y ajoutent 150 000 propriétaires de moins de 1 ha.

2% des propriétaires détiennent 43% de la forêt privée aquitaine

Répartition par taille des propriétés d'au moins 1 ha en 2012



Source : ©Agreste Aquitaine - enquête sur la structure de la forêt privée

Champ : Propriétés forestières privées de 1 ha ou plus

LA FORÊT D'AQUITAINE, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

La forêt d'Aquitaine, comme en 1999, demeure, sans conteste un bien à caractère très familial. 97% des propriétaires sont des personnes physiques (voir encadré page 4), principalement en nom propre. Ils possèdent les trois quarts du foncier sylvicole aquitain privé.

Les personnes morales, à la tête de surfaces plus grandes (63 ha en moyenne), détiennent le quart des surfaces forestières restantes. Chez ces dernières, les groupements forestiers représentent plus de la moitié des surfaces. De taille plus que conséquente (162 ha en moyenne) leur constitution est généralement récente, un groupement forestier sur deux a vu le jour au cours des dix dernières années. Regroupement, certes, mais qui n'en reste pas moins très familial. « Eviter le démembrement de la propriété à la suite d'une succession », motivait, à l'origine, deux créations sur trois.

Car, la transmission familiale se révèle comme le facteur essentiel dans le processus d'acquisition. Près de trois propriétaires sur quatre recevaient leur premier « bien forestier » par héritage ou par donation. L'achat, en vue de constitution d'un patrimoine forestier concerne 27% des propriétaires (30% des surfaces), et la création par plantation de territoires boisés moins de 1%.

S'inscrivant dans la durée, la forêt apparaît comme un patrimoine foncier que l'on conserve de nombreuses années afin de le transmettre aux générations suivantes. En 2012, les propriétaires privés détiennent leur bien, en moyenne depuis 25 ans et six sur sept, très attachés à leur forêt, ne souhaitent pas la vendre.

LES PERSONNES PHYSIQUES 95% DES PROPRIÉTAIRES, DÉTIENNENT LES TROIS QUARTS DES SURFACES

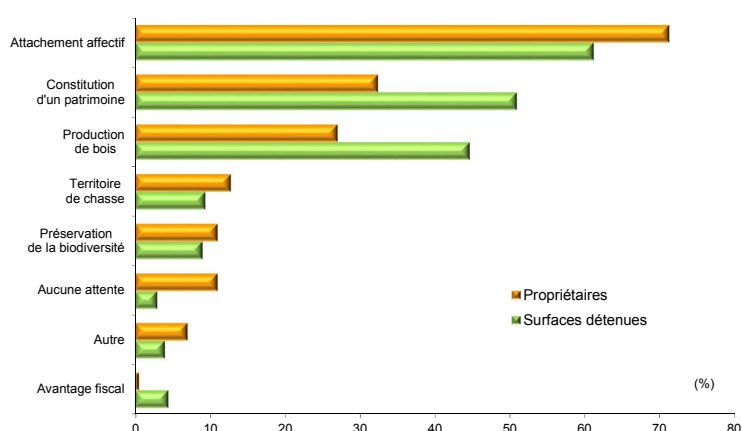
Répartition des propriétés selon leur statut juridique

	1999		2012	
	PROPRIÉTAIRES	SURFACE	PROPRIÉTAIRES	SURFACE
Ensemble des propriétaires (effectif, ha)	130 300	1 735 000 HA	128 000	1 744 000 HA
<i>Dont en part :</i>				
Personne physique en nom propre	59	53	82	58
Communauté matrimoniale	18	14	8	5
Indivision ou copropriété	21	21	5	13
Ensemble des personnes physiques	97	88	95	76
Groupement forestier	1	9	1	13
Autre société civile immobilière	2	3	3	7
Autre personne morale			1	4
Ensemble des personnes morales	3	12	5	24

Source : ©Agreste Aquitaine - enquête sur la propriété forestière

Le lien affectif prime

Principales attentes des propriétaires vis à vis de leur forêt en 2012



Source : ©Agreste Aquitaine - enquête sur la structure de la forêt privée

Note de lecture : Les pourcentages ne sont pas cumulables.

Un lien affectif très fort

Interrogés sur les deux attentes les plus importantes qu'ils ont vis à vis de leur forêt, les répondants citent, dans une large majorité, l'attachement affectif au territoire pour le plaisir qu'il procure ou ce qu'il représente (l'histoire familiale, les racines). Ils sont ainsi 71% à privilégier ce critère. Ces derniers détiennent 60% de la surface forestière. Ce lien affectif ressort de façon plus marquée chez les petits propriétaires (moins de 25 ha). Il demeure beaucoup plus affirmé chez les propriétaires en nom propre, communauté matrimoniale ou indivision (8 sur 10 citent l'attachement affectif) que chez les personnes morales (moins de 4 sur dix).

La constitution d'un patrimoine où la forêt sert soit de placement financier, soit d'élément de patrimoine transmissible, est évoqué par un propriétaire sur trois en moyenne. Toutefois, la prise en compte de la forêt comme objet de patrimoine augmente avec la taille de la propriété. Seul un propriétaire sur 4 détenant moins de 4 ha cite ce critère contre 3 sur 5 chez les plus de 100 ha.

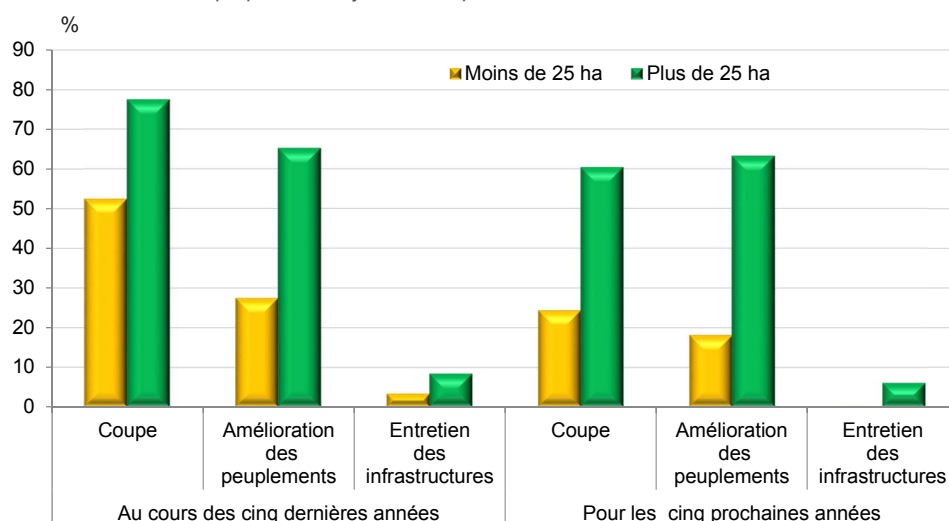
Qui prime sur l'économie

Pour une majorité de propriétaires, les bois sont un élément constitutif de leur patrimoine plutôt qu'un moyen de production et de revenus. La production de bois constitue une attente pour un propriétaire sur quatre seulement. La taille de la propriété constitue, de fait, un critère déterminant dans l'orientation productive que les propriétaires souhaitent lui donner. Les détenteurs de forêt au sein des groupements forestiers y sont les plus sensibles (2 répondants sur 3).

Moins de 1 % des propriétaires forestiers ont, par ailleurs, un bail de chasse rémunéré. Cette pratique procurant un revenu complémentaire, concerne surtout les surfaces détenues par les personnes morales (82% des détenteurs de bail). 5% des surfaces forestières sont ainsi louées.

Travaux de mise en valeur

Part des propriétaires ayant fait ou pensant faire des travaux d'amélioration



Source : ©Agreste Aquitaine - enquête sur la propriété forestière

LA TAILLE DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DÉTERMINE SA GESTION

L'insertion des propriétaires dans les divers circuits d'informations et de développement forestier augmente avec la taille de leur forêt.

En deçà de 25 hectares, plutôt de la gestion de patrimoine

Les détenteurs de surfaces inférieures à 25 ha assurent seul la gestion sylvicole ou celle des travaux forestiers. Ils recourent rarement aux services de personnes qualifiées.

L'immense majorité n'adhère à aucune organisation professionnelle forestière ou organisme de gestion en commun. Rares sont ceux qui sollicitent des conseils, de la part de techniciens forestiers. La formation est quasi absente. Si la recherche d'informations progresse par rapport à 1999, elle demeure peu présente.

La production est à l'image de leur gestion, tournée vers eux-mêmes. La moitié déclare avoir récolté du bois au cours des cinq dernières années. Mais cette récolte demeure, comme en 1999, près de deux fois sur trois destinées à leur propre consommation.

En 2012, un propriétaire sur quatre reconnaît que son capital forestier est insuffisamment exploité. S'en imputant la responsabilité, une fois sur trois, par manque de temps ou méconnaissance du marché. Pour les autres, les raisons évoquées sont de deux types : économique (prix insuffisants, manque de débouchés) ou logistique (difficulté d'accès, manque de desserte).

Une sylviculture de production au-delà de 25 ha

L'économie ne semble pas être la préoccupation première des petits propriétaires. Tel n'est pas le cas dans les exploitations plus grandes. Au-delà de 25 ha de forêt, la gestion forestière s'organise. Ces propriétaires déclarent gérer directement leur patrimoine forestier mais l'apport extérieur est notable et quantifiable.

Le recours aux services rémunérés de personnes qualifiées en gestion forestière se développe.

Ils sont trois fois plus nombreux qu'en 1999 à mobiliser ce type de service. L'organisation sur le long terme de l'ensemble des opérations à mener en

matière d'amélioration du patrimoine forestier nécessite, pour nombre d'entre eux, la contribution d'un gestionnaire qualifié. Et ceci d'autant plus que la surface forestière à gérer est importante. Deux sur trois adhèrent à une organisation professionnelle forestière, soit 15% de plus que la moyenne nationale.

Ces propriétaires s'impliquent, s'informent et se forment. 27% déclarent avoir bénéficié d'une formation à la gestion. Plus de la moitié d'entre eux participent à des réunions d'information. Et les deux tiers consultent des revues techniques.

Plus de la moitié dispose de documents de gestion pour tout ou partie de leur surface forestière. Près de deux propriétaires sur trois, dotés d'une garantie de gestion durable, adhèrent à un système de certification environnementale forestière.

Plusieurs systèmes d'éco-certification existent. Le programme européen des forêts certifiées (PEFC) qui a vu le jour dans la région en 2002 est celui qui est

majoritairement présent en Aquitaine. Souvent nécessaire pour accéder au marché, les propriétaires de grands domaines (plus de 100 ha) y recourent majoritairement.

Côté production, plus de la moitié (toujours sous l'influence de Klaus) ont récolté du bois au cours des cinq dernières années. La vente aux professionnels s'impose plus de deux fois sur trois, comme le premier débouché, se répartissant à parts égales entre bois d'œuvre et bois industries.

Les travaux de mise en valeur (coupe, amélioration, entretien) demeurent leurs préoccupations passées comme à venir, dans un souci permanent de faire fructifier leur patrimoine.

Gestion des risques

Près de trois enquêtés sur quatre déclarent avoir subi un sinistre au cours des dernières années, se partageant entre la tempête de 1999 et celle de 2009.

Parmi les sinistrés de 1999 comme pour ceux de 2009, la moitié déclare avoir reboisé depuis. 40% des répondants déclarent avoir bénéficié d'aide dans le cadre du plan chablis mis en place par l'état sur 2000-2009, contre 60% pour celui de 2009-2017.

Sur l'ensemble des interrogés en 2012, un répondant sur cinq affirme ne disposer d'aucune assurance qu'elle soit climatique ou couvrant sa responsabilité civile.

67% bénéficient d'une couverture pour leur responsabilité civile uniquement. Les 13% restants, en plus de la responsabilité civile, se sont assurés contre la tempête ou l'incendie. La moitié optant pour un contrat global (tempête et incendie).

Parmi les non assurés pour les risques tempête ou incendie (87% des répondants), la moitié justifie leur choix arguant de la faiblesse du risque. Pour les autres, l'absence de couverture relève plus d'une contrainte économique (devis trop élevé) ou de proposition de contrat inadapté

Méthodologie de l'enquête

■ L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à une enquête antérieure menée en 1999. La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

■ L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. En Aquitaine elle a été conduite auprès d'un échantillon de 505 propriétaires de forêt privée.

■ La base de sondage est le cadastre (mis à jour en 2009). L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1 500 pour les propriétés de 1 à 4 hectares. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux..

Définition

■ Les documents de gestion forestière ont été mis en place pour rationaliser les pratiques sylvicoles, et garantir une gestion durable des forêts. Ils sont élaborés en relation avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Il existe trois types de documents. Selon l'importance de leur forêt, les propriétaires peuvent rédiger un plan simple de gestion (PSG), obligatoire à partir de 25 hectares de forêt, ou adhérer au code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) conçu pour les propriétaires de petites surfaces. Le règlement type de gestion (RTG) est destiné aux propriétaires adhérant à un organisme de gestion en commun n'ayant pas d'obligation de PSG.

Zoom sur les propriétaires «physiques»

En 2012, plus de 100 000 propriétaires (en nom propre ou communauté matrimoniale) possèdent 1,3 millions d'hectares de forêt. La moitié a plus de 63 ans.

Le renforcement des extrêmes

Compte tenu de l'âge ou se transmet un patrimoine, les jeunes (moins de 40 ans) sont peu nombreux (7%) et ne gèrent que 3% de l'ensemble des surfaces. Résultat faible mais en nette amélioration par rapport à 1999, multiplié par deux sur la période.

Le cœur des actifs (40 à 60 ans) se replie et ce à tous les niveaux, en effectif, en surface et en part relative.

Comme en 1999, un tiers des propriétaires ont entre 60 et 70 ans et administrent 27% des surfaces.

Les propriétaires de plus de 70 ans, près d'un tiers de l'effectif également, possèdent 40% de la surface forestière. Par comparaison, cette génération ne représente que 12 % de la population aquitaine, d'après le recensement de 2012.

Cette surreprésentation est à mettre à l'actif des 80 ans et plus.

Conséquence logique de la répartition démographique, les retraités forment près des deux tiers des effectifs. Le

tiers restant se compose pour moitié d'agriculteurs. Exploitants forestiers et industriels du secteur pèsent peu : 3% des propriétaires pour 5% des surfaces. Le reste des propriétaires exerce une activité indépendante de l'agriculture ou de la forêt. Ils sont majoritairement cadres ou chefs d'entreprises.

Et demain?

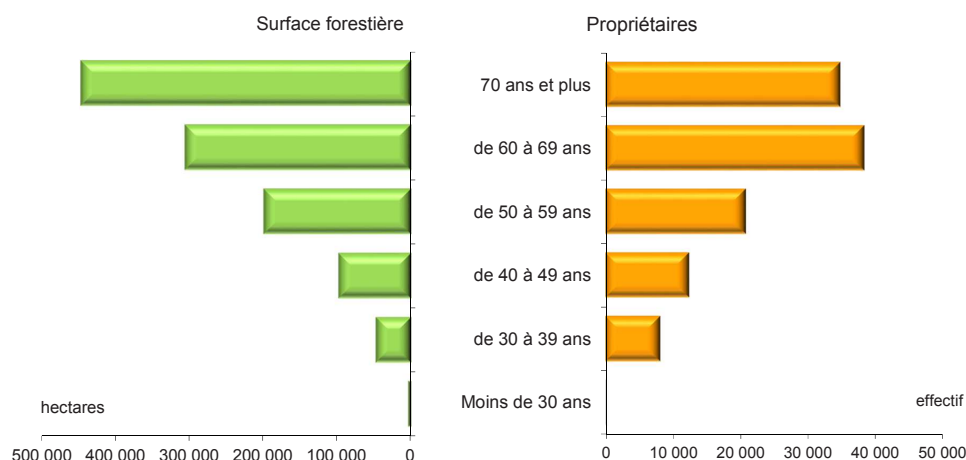
Au plus proche de leur forêt, neuf propriétaires (retraités ou non) sur dix résident à titre principal ou secondaire dans le département du lieu d'implantation de leur propriété forestière.

A l'heure où mobilité et éloignement provoquent l'éclatement géographique des cellules familiales, l'âge moyen élevé des propriétaires interroge sur la gestion à venir de certaines parcelles.

Résultat d'autant plus inquiétant qu'interrogés sur l'éventualité de travaux à venir d'ici cinq ans (2017), l'immense majorité ne l'envisage pas. 2017 qui, hasard des calendriers, devrait marquer la fin du plan Chablis.

Les plus de 60 ans détiennent 70% des surfaces

Surfaces détenues par les propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale en 2012



Source : ©Agreste Aquitaine - enquête sur la structure de la forêt privée

Champ : Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus

© AGRESTE
2014

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Crédit photo ©Photothèque MAAF
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412